



Les randonnées pédestres du Var

Les hauteurs de Brenon



Cette randonnée qui conduit au sommet de la forêt domaniale de Clare (1 260 m d'altitude) offre une vue magnifique sur les Préalpes et des forêts où se mélangent espèces alpines et méditerranéennes.



Panorama du sommet sur les collines de Clare avec la présence d'une grande croix en bois

INFOS PRATIQUES

Territoire(s) de valorisation : CC LACS ET GORGES DU VERDON

Commune(s) : Brenon - Bargème - La Martre

Zonage : Parc Naturel Régional du Verdon

Départ : Parking à proximité de la fontaine à l'entrée du village de Brenon

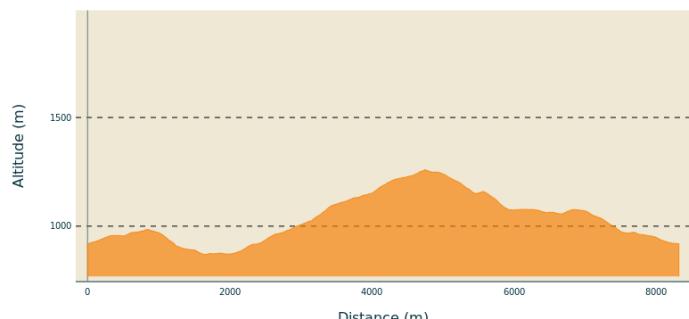
Arrivée : Parking à proximité de la fontaine à l'entrée du village de Brenon

Parking conseillé : 6°32'38" E 43°45'58" N

Pratique : Randonnée pédestre - Type : Boucle

Distance : 8.3 km - Durée : 3 h 30

Difficulté : Moyen - Dénivelé positif : 504 m



Altitude min 869 m Altitude max 1259 m

DESCRIPTIF

Couleur balisage : rouge

Au départ de la fontaine des Henry située à l'entrée du village de Brenon, rejoignez le poteau-flèche « Les Combas », puis montez par la route goudronnée entre les habitations, sur 300 m environ, en direction de Fumereau. Avec ses 22 habitants, le village de Brenon est l'un des plus petits villages du Var. Les vestiges d'un château médiéval, qui dominait le Jabron, détruit par un incendie au XIXe siècle rappelle l'ancienneté du village cité sous le nom Brennono (Bren signifiant colline en celte) au XIIe siècle.

Après la barrière en bois, engagez-vous sur un sentier à droite qui s'élargit par la suite sur un éclairci. Restez sur cette piste principale sur 600 m environ, puis tournez à droite pour prendre un sentier qui descend vers Fumereau.

Au poteau-flèche « Fumereau », tournez à gauche sur la RD 52 et descendez par la route sur 750 m jusqu'à Clare.

Dans le virage, au poteau-flèche « Clare », montez par la piste en direction de « Mauvasque » durant 100 m environ, puis prenez le sentier qui coupe la piste plusieurs fois jusqu'au sommet. Cette piste de défense des forêts contre les incendies (DFCI) est l'entrée de la forêt domaniale de « Maurin-Clare ».

Prenez le temps de vous arrêter quelques instants au sommet de Clare, au niveau de la croix, puis redescendez par le sentier. Ce point culminant à 1 266 m offre une vue panoramique sur la chaîne préalpine, du « Mourre de Chanier » au massif du Cheiron dans les Alpes-Maritimes. La descente s'effectue sous les pins sylvestres entre les nombreuses terrasses.

Au bas de la descente au niveau de la clairière, prenez la piste droit devant qui devient un sentier par la suite. Vous allez passer une zone où l'on peut voir les stigmates d'un ancien incendie. Les incendies permettent à des espèces pionnières héliophiles (plantes qui aiment le soleil) de pousser abondamment telles que l'astragale de Montpellier et la fougère aigle. Cette dernière espèce, qui est favorisée par le passage répété du feu grâce à ses rhizomes profonds, est atypique dans le Verdon. Elle indique la présence à faible profondeur d'une roche siliceuse (ex : grès) ou de sols décalcifiés.

Une fois arrivé au poteau-flèche « Mauvasque », prenez le sentier à gauche en direction de « Ribas ». Cette dernière partie de la balade est très boisée. On y trouve de nombreux oiseaux forestiers difficilement observables mais très faciles à reconnaître grâce à leur chant caractéristique. C'est le cas du coucou gris, du pouillot véloce ou encore du pic noir. Cet oiseau magnifique au plumage noir et à la calotte rouge est le plus grand des pics européens, sa taille peut atteindre 50 cm !

Au poteau-flèche « Le Ribas », prenez à gauche par la route pour rejoindre le village de Brenon, lieu de stationnement.

ACCÈS ROUTIER

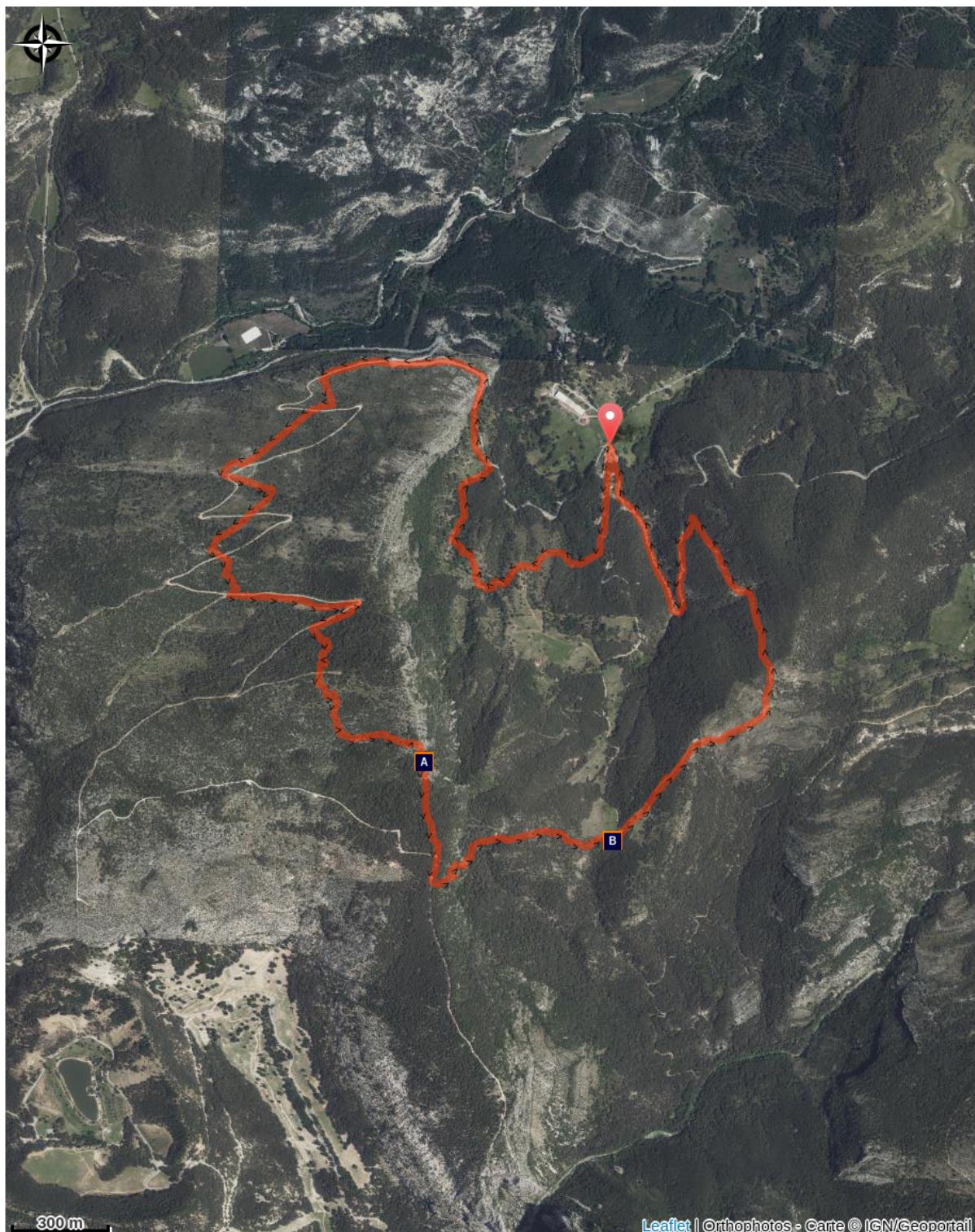
Depuis Nice :

- Prendre A8 direction cannes
- Sortie 42 direction Grasse par D6185
- Poursuivre sur la Route Napoléon D6805
- Continuer sur D21 et D52 puis arrivez à votre destination

Depuis Marseille :

- Prendre A7 et A8 direction Nice
- Sortie 36 Le Muy direction Les Gorges du Verdon par D1555
- Poursuivre par D54/D955 vers Comps /Artuby
- Continuez par D955 direction Le Jabron et D52 arrivez à votre destination

CARTE



À DÉCOUVRIR



Le pouillot véloce (A)



Joubarbe du calcaire (B)

LES RECOMMANDATIONS



interdiction de fumer et faire du feu



véhicules motorisés interdits



bivouac interdit



cueillette interdite



chiens tenus en laisse



Vérifier la météo



Emporter vos déchets



Ne pas sortir de l'itinéraire balisé



Respecter le travail des agriculteurs, exploitants



Refermer toutes les clôtures



**La nature ne s'enrichit pas de nos déchets: merci de les emporter avec vous.
La responsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.**

LES ÉQUIPEMENTS

- Eau, petite provision
- Vêtement de pluie
- GPS et/ou carte IGN

- Gilet fluo (période de chasse)
- Matériel de réparation
- Trousse à pharmacie

CONTACTS UTILES

Fédération Française de Randonnée Pédestre: <https://www.ffrandonnee.fr/>

Comité Départemental de Randonnée Pédestre: <https://var.ffrandonnee.fr/> 04 94 42 15 01-
(permanence semaine)

Signaler un problème: <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Risques incendies: Consulter la vigilance incendie <https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/>

Numéro d'urgence: [112](tel:112)

Renseignements: var.fr rubrique "contact" ou gro-pdesi83@var.fr



BALISAGE



LE DÉPARTEMENT

Pilote d'un développement maîtrisé des sports de nature, le Département du Var vous propose une offre éco-sportive en lien avec les dynamiques locales, sous l'égide des fédérations françaises sportives.

La pratique de sports de nature est un vecteur de découverte des richesses environnementales et patrimoniales du Var. La promotion d'un tourisme sportif proche de la nature est construite autour d'une offre accessible, équilibrée et responsable.

Le Département s'investit, avec des moyens techniques et financiers, pour améliorer le confort des utilisateurs dans leur pratique sportive, développer l'attractivité des sites et veiller à leur préservation.

